

pour l'acquit de leur conscience, devoir prévenir les Administrateurs du dictrict, que si l'on en retarde encore la vente, il n'en restera bientôt plus à vendre que *les emplacements*.

Parmi les démolisseurs dont les noms reviennent le plus souvent dans les procès-verbaux, il en est quelques-uns qui méritent une mention spéciale. Joseph G*** est un de ces jacobins qui croient fermement que la Révolution a été faite pour leur permettre de s'enrichir par tous les moyens possibles. Ancien pensionnaire de la prison de Bicêtre, il fait profession de commettre des actes de brigandage. Il établit son domicile dans le bâtiment du doyenné de Lanay, dépendant de l'ancienne abbaye, et dans ce repaire, il accumule le produit de ses rapines (5). Son habitude est d'adresser des injures et des menaces aux gens qui le gênent dans l'exercice de son métier. Un jour le procureur de la commune l'ayant surpris au moment où il transportait des pierres volées, et lui ayant fait ses remontrances, G*** lui répond qu'il se moque de lui, que la guerre civile est prête à éclater dans toutes les parties de la République (c'était le 30 août 1793, le lendemain de l'insurrection lyonnaise), qu'il peut tout faire impunément, que les autorités n'ont plus de force, qu'au reste dans tous les cas il aurait à faire à lui (6).

Ayant été requis par des officiers municipaux de porter en lieu sûr une poutre presque détachée du mur, il refuse (7) et allègue pour sa raison qu'il a vendu cette poutre pour son compte et qu'on doit le soir même lui en

(5) Délib. du 4 nivôse, an III.

(6) Délib. du 30 août 1793.

(7) Délib. du 14 niv., an III.